

Référentiel romand du Travail Social Scolaire (TSS)

REPÈRES COMMUNS
POUR LA PRATIQUE
DU TRAVAIL SOCIAL
DANS LES ÉCOLES

Table des matières

1.	Introduction	page 3
2.	Les fondements du TSS en Suisse romande	page 4
3.	Forme et structure du TSS	page 6
4.	Prestations et publics cibles	page 8
5.	Prévention, climat scolaire, repérage précoce et durabilité	page 11
6.	Communauté éducative	page 13
7.	Protection et cadre légal	page 15
8.	Critères de qualité et développement professionnel	page 20
9.	Enjeux politiques et reconnaissance des métiers du TSS	page 21
10.	Bibliographie	page 23

Remerciements

Ce référentiel est le fruit d'un travail collectif, mené dans le cadre d'une collaboration entre la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR) et AvenirSocial. Nous remercions chacune des personnes qui l'ont rendu possible.

Nous remercions en premier lieu les membres du Collectif TSS romand — professionnel·les de terrain, représentant·es des institutions de formation, responsables d'organismes employeurs et partenaires associatifs — pour le temps et l'expertise qu'ils et elles ont consacré à la co-construction de ces repères communs. Leur engagement, leurs questionnements et leurs pratiques inspirantes forment la matière première de ce document et en fondent la légitimité.

Nous remercions AvenirSocial, partenaire de la démarche depuis son origine. Son soutien et son ancrage associatif inscrivent ce référentiel dans une dynamique professionnelle nationale qui dépasse les frontières cantonales.

Nous adressons enfin une reconnaissance particulière au premier groupe de travail romand, dont la dynamique a ouvert la voie à la démarche actuelle.

Pour la HETS-FR, Quentin Pasqualino, Maître d'enseignement HES - Référent TSS

1 Introduction

Le présent document de référentiel romand pour le Travail Social Scolaire (TSS¹) en Suisse romande est le fruit d'une démarche collaborative initiée dans un contexte de développement et de reconnaissance croissante de ce champ professionnel.

Un premier groupe de travail romand s'est réuni jusqu'en 2017, à l'initiative de professionnel·les de terrain. Ce groupe avait pour objectif de créer un espace d'échange, de rencontre et de partage de pratiques entre TSS en Romandie. Il n'avait pas vocation à structurer ou formaliser le champ, mais a permis de nourrir une dynamique collective précieuse. Grâce à ce travail, AvenirSocial a édité une première version de lignes directrices.

En 2024, sous l'impulsion de la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR) et en collaboration avec AvenirSocial, un nouveau groupe de travail romand a été relancé. Il regroupe des professionnel·les du terrain, des représentant·es d'institutions de formation, des responsables d'organismes employeurs et des partenaires associatifs. L'objectif est clair : co-construire un référentiel adapté aux réalités romandes, tout en s'inspirant du précieux travail démarré dans chaque canton.

Ce référentiel romand est destiné à plusieurs publics :

- » **Les professionnel·les du TSS**, pour soutenir leur action quotidienne, nourrir leur réflexion et favoriser la reconnaissance de leur rôle.
- » **Les organismes employeurs des TSS et les départements scolaires cantonaux**, en leur offrant des repères pour encadrer, évaluer et accompagner le travail réalisé.
- » **Les établissements scolaires** afin de mieux comprendre les spécificités et les apports des TSS dans une logique de collaboration constructive.

Ce document n'a pas vocation à imposer un modèle unique, ni à figer les pratiques. Il propose des recommandations et met en lumière des pratiques inspirantes issues du terrain. La diversité des contextes cantonaux, communaux et scolaires en Suisse romande implique que les prestations de TSS ne peuvent être appliquées de manière uniforme.

Ainsi, ce référentiel romand doit être compris comme :

- » Des **repères souples et évolutifs**, permettant de mettre en avant des pratiques inspirantes, sans les standardiser.

¹ L'abréviation « TSS » désigne selon le contexte le Travail Social Scolaire ou les Travailleur·euses Sociaux·ales Scolaires

- » Un **outil de réflexion professionnelle**, favorisant l'échange, la mutualisation et le développement d'une identité de TSS partagée en Romandie.
- » Une **ressource politique et stratégique**, pour appuyer la reconnaissance des TSS auprès des politiques et des partenaires scolaires ou institutionnels.

En affirmant une vision commune tout en respectant la diversité des contextes, ce document entend contribuer à la consolidation du TSS comme un pilier d'une école inclusive, durable et solidaire.

2 Les fondements du TSS en Suisse romande

Le TSS en Suisse romande s'articule autour d'une vision et d'une mission claires, guidées par des principes clés qui définissent son action et son impact au sein de la communauté éducative.

Vision et mission : des TSS au service des élèves, des écoles et de toute la communauté éducative

La vision du TSS est celle d'un environnement scolaire sain et propice à l'apprentissage. Cette vision se traduit par une mission fondamentale : les TSS se mettent au service des élèves, des écoles et de la communauté éducative² pour accompagner et soutenir les enfants, les adolescent·es et les jeunes dans leur parcours scolaire et leur développement personnel.

Les TSS visent à créer les conditions nécessaires pour que chaque élève puisse réussir son parcours scolaire, s'épanouir pleinement et développer son plein potentiel. Ils et elles interviennent auprès des élèves, des enseignant·es, des familles et des partenaires internes et externes pour co-construire un environnement éducatif inclusif, durable et bienveillant.

Principes clés

Pour mener à bien leur mission, les TSS s'appuient sur un ensemble de principes clés qui guident leurs actions et leurs interventions :

- » **Prévention** : S'engager activement dans la prévention des risques sociaux et psychoaffectifs auxquels les élèves peuvent être confronté·es. Ils et elles

² Le terme « Communauté éducative » comprend tous les adultes qui participent à la vie de l'école et contribuent à son fonctionnement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celle-ci : Enseignant·es, direction, parents, TSS, médiateur·trices, infirmier·ères, psychologues, logopédistes, psychomotricien·nes, accueil extrascolaire, secrétaires, concierges, animateur·trices socio-culturels, etc.

mettent en place des programmes et des actions visant à promouvoir un climat scolaire positif et à identifier précocement les difficultés.

- » **Équité** : Garantir un accès équitable à l'éducation et au soutien pour les élèves, en tenant compte de leurs besoins spécifiques et de leurs différences. Ils et elles oeuvrent pour l'égalité des chances et luttent contre toutes formes de discrimination.
- » **Inclusion** : Promouvoir une école inclusive, où chaque élève se sent accueilli-e, respecté-e et pleinement intégré-e dans sa singularité. Cultiver un environnement scolaire bienveillant qui valorise la diversité et reconnaît la richesse de chaque parcours.
- » **Collaboration** : Collaborer avec les différent-es acteur-trices de la communauté éducative : élèves, familles, enseignant-es, professionnel·les internes, direction de l'école, partenaires externes, afin de favoriser un environnement socio-éducatif cohérent, bienveillant et efficace.
- » **Autodétermination** : Reconnaître et respecter la capacité des élèves et de leurs familles à exprimer leurs choix, à prendre part aux décisions qui les concernent et à développer leur pouvoir d'agir. Les TSS soutiennent l'acquisition d'une autonomie progressive et adaptée à chaque situation.
- » **Bienveillance** : Adopter une posture empreinte de respect, de dignité et de protection vis-à-vis des élèves et de leurs familles. La bienveillance implique de promouvoir le bien-être, de prévenir toute forme de maltraitance et de favoriser des pratiques éducatives respectueuses.
- » **Confiance** : Construire et maintenir des relations fondées sur la transparence, la fiabilité et le respect mutuel. Les TSS instaurent un climat de confiance qui favorise le dialogue, l'ouverture et la coopération entre les différents acteurs.
- » **Positivité** : Valoriser les ressources, les forces et les réussites des élèves, des familles et de la communauté éducative. Les TSS adoptent une approche constructive et encourageante, tournée vers les solutions et le développement du potentiel de chacun-e.

Les TSS mettent en place des espaces de dialogue et d'échange pour favoriser une compréhension mutuelle et une action concertée. Ils et elles facilitent la communication et la coordination entre les différent-es acteur-trices, et contribuent à la création d'un réseau de soutien solide autour de l'élève.

Les TSS en Suisse romande se positionnent comme des acteur-trices de la réussite socio-éducative, du bien-être des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Guidé-es par leurs valeurs, leur vision et leur mission, ils et elles oeuvrent à la construction d'une école inclusive, bienveillante, durable et équitable pour toutes et tous.

3

Forme et structure du TSS

Visibilité et identité : intégration dans les écoles et communication claire sur le rôle de TSS

La visibilité et une identité forte sont cruciales pour les TSS afin de s'intégrer efficacement dans les écoles et de garantir la compréhension de leur rôle par l'ensemble de la communauté éducative.

Intégration dans les écoles

Les TSS sont des partenaires à part entière de l'école et participent à leur organisation, quel que soit son modèle (public, scolaire, parapublic, communal ou cantonal). Leur intégration structurelle est essentielle, et idéalement, leur positionnement devrait figurer sur l'organigramme de l'école. Un bureau permettant de recevoir les élèves est un atout indéniable afin de favoriser l'intégration et la visibilité des TSS. Le détail de cette intégration est précisé dans la section « Conditions de travail » du chapitre « Protection et cadre légal ».

Communication claire sur le rôle de TSS

- » **Présentations aux différents acteur-trices**: élèves, parents (séances de rentrée), personnel (plénière), réseau (partenaires externes et associations professionnelles)
- » **Présence active dans l'école**: salle des maîtres, conférences des maîtres, colloques, etc.

- » **Information en ligne**: sites internet du canton, des communes et des écoles
- » **Participation à des activités intra-scolaires**: projets, ateliers, courses d'école, activités de rentrée, etc.
- » **Documents thématiques**: pour clarifier les rôles, les missions, les procédures, les collaborations et les thèmes spécifiques d'intervention

L'objectif est une communication claire afin de familiariser toutes et tous les acteur-trices avec le TSS, ses missions, ses principes clés et ses méthodes d'intervention. Une communication transparente permet de construire la confiance et d'encourager le recours à ses services.

Accès, processus et critères

L'accès aux prestations TSS doit être simple et compréhensible pour l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Modalités d'accès

- » **Différentes portes d'entrée possibles**: direction de l'école, enseignant-es, parents, enfants, jeunes, colloque interdisciplinaire, réseau externe ;
- » **Libre adhésion et gratuité** des services ;
- » **Indicateurs d'intervention**: Chaque canton et organisation déterminent les indicateurs permettant aux TSS d'intervenir dans une situation, ou non. Ces critères et indicateurs peuvent servir de guide et de soutien, afin d'éviter la surcharge des suivis pour les TSS.

Processus d'intervention

- » **Accueil de la demande** (implicite ou explicite) : clarification de la demande, identification des acteur·trices concerné·es et analyse préliminaire de la situation ;
- » **Observation et premiers contacts** : selon les besoins, observation de la situation en contexte scolaire, contact avec les professionnel·les impliqué·es et rencontre de l'élève et de sa famille ;
- » **Définition des objectifs** : en collaboration avec l'élève, les parents et/ou les enseignant·es, selon la situation ;
- » **Mise en place d'actions** : soutien individuel, intervention en classe, collaboration avec les enseignant·es, soutien à la parentalité, actions pour et avec le système scolaire ;
- » **Orientation** vers des services spécialisés si nécessaire ;
- » **Définition d'une fin de prestation** : avec le réseau externe, selon l'évaluation des objectifs fixés, parfois selon le temps fixé au début de l'intervention.

Critères d'intervention

L'intervention des TSS est justifiée lorsque la problématique impacte le bien-être de l'élève à l'école. Il peut s'agir de :

- » Difficultés scolaires ;
- » Problèmes relationnels avec les pair·es, les enseignant·es ou la famille ;
- » Souffrance émotionnelle, tels que stress, anxiété, mal-être, etc. ;
- » Problèmes comportementaux ;
- » Vulnérabilités familiales ou sociales ;
- » Risques de décrochage scolaire.

Les TSS se caractérisent par une grande agilité dans leur organisation et leurs modalités d'intervention. L'objectif est de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque école et de chaque situation pour offrir un soutien optimal aux élèves, à leur famille et à la communauté éducative.

4 Prestations et publics cibles

Les TSS interviennent auprès d'un public diversifié au sein de l'école proposant un éventail de prestations visant à favoriser le bien-être, la réussite scolaire et l'inclusion de tou·tes les élèves. Selon l'organisation qui gère les TSS, ces dernier·ères peuvent être amené·es à intervenir en dehors des murs de l'école.

Enfants et classes : suivis collectifs et individuels

Les TSS sont une ressource pour les élèves offrant un espace d'écoute, de soutien et d'accompagnement.

Leurs interventions s'articulent autour de deux axes principaux

• Suivi collectif

- » Les TSS co-animent avec les enseignant·es des ateliers en classe ou avec des groupes d'élèves sur des thématiques variées : compétences psychosociales, gestion des émotions, prévention de la violence et du harcèlement, etc.
- » Ils et elles mettent en place des projets de prévention en collaboration avec les acteur·trices de l'école et/ou différent·es partenaires externes.
- » En soutien ou en complément de la médiation scolaire, les TSS peuvent être amené·es à gérer des situations impliquants plusieurs élèves (résolution de conflits, dynamiques relationnelles complexes, etc.).

• Suivi individuel

- » Les TSS reçoivent les élèves en entretien individuel pour les accompagner face à des problématiques psychosociales, ou leurs difficultés personnelles, familiales et/ou scolaires.
- » Ils et elles proposent un soutien adapté aux besoins de chaque élève, en utilisant des méthodes et des outils spécifiques au travail social.
- » Selon les cantons, les organisations ou les cycles scolaires, les suivis peuvent porter sur la situation socio-économique de l'élève, ou sa famille, notamment concernant l'analyse financière, la gestion du budget, l'endettement, les assurances ou les aides. Cette dimensions est particulièrement saillante dans le post-obligatoire pour les adolescent·es et les jeunes majeur·es.
- » Selon les cantons et les organisations, les TSS peuvent être en soutien aux

autres professionnel·les et au système scolaire lors d'événements critiques, de crises ou de décès.

Enseignant·es : soutien et collaboration face aux problématiques sociales

Les TSS sont des partenaires pour les équipes pédagogiques, leur apportant un soutien et une expertise dans la gestion des problématiques sociales rencontrées en classe ou au sein de l'établissement. Ils et elles favorisent la création d'un espace de confiance propice aux échanges et à la compréhension mutuelle.

Les TSS interviennent notamment

- » En **conseillant et en accompagnant les équipes pédagogiques** face à des situations complexes : élèves en difficulté, conflits entre élèves, problèmes de comportement, décrochage scolaire, absentéisme, etc.
- » En participant aux **réunions de concertation** pour partager leur expertise et contribuer à l'élaboration de solutions adaptées.
- » En **sensibilisant les enseignant·es** aux enjeux du travail social et aux besoins des élèves en difficulté.
- » En favorisant **la collaboration et la communication dans les transitions** par exemple : entre différents sites, dans le cas de fratries, lors d'un changement de cycle (primaire, secondaire I, secondaire II).

Parents : accompagnement, orientation et soutien aux compétences parentales

Les TSS jouent un rôle de facilitation pour les parents, leur offrant un accompagnement et une orientation face aux difficultés rencontrées dans leur rôle de parent ou dans leur relation avec l'école.

Les TSS peuvent proposer aux parents

- » Des **consultations individuelles** pour les écouter, les conseiller et les soutenir dans leurs questionnements éducatifs ou familiaux.
- » Des **ateliers et des réunions d'information** sur des thématiques parentales : communication bienveillante, gestion des conflits, soutien à la scolarité, etc.
- » Une **médiation** entre les parents et l'école pour faciliter la communication et la résolution de conflits, en collaboration avec les services existants au sein de l'école.
- » Une **orientation** vers les services et les structures adaptés aux besoins de la famille.

Partenaires institutionnels : mise en réseau et projets communs

La collaboration avec la direction de l'école est essentielle pour que les TSS puissent s'insérer efficacement dans le système scolaire et exercer leur rôle de manière pertinente et coordonnée. En retour, les TSS apportent à la direction une valeur ajoutée significative, grâce à leur expertise socio-éducative, leur regard systémique et leur capacité à analyser les situations sous un angle complémentaire. Cette interaction enrichit la réflexion stratégique de l'établissement, soutient la prise de décision et contribue à la qualité et à la pertinence des actions mises en place au bénéfice des élèves et de la communauté éducative.

Les TSS jouent un rôle important dans la mise en réseau des différent·es acteur·trices intervenant auprès des enfants et des familles, favorisant la coordination des actions et le développement de projets communs. Ces collaborations favorisent la mutualisation des ressources et des compétences, le développement de projets innovants et d'actions de prévention, l'amélioration de la cohérence et de l'efficacité des interventions, ainsi que la promotion de l'inclusion et de la participation de tou·tes les élèves.

Par la diversité de leurs prestations et de leurs publics, les TSS s'affirment comme des facilitateur·trices de la réussite et du bien-être des élèves et contribuent à la création d'une communauté éducative solidaire et inclusive. Un chapitre spécifique détaille ces collaborations et le rôle des TSS au sein de la communauté éducative.

5 Prévention, climat scolaire, repérage précoce et durabilité

Les TSS occupent une place importante dans la promotion d'un climat scolaire positif et la prévention des risques sociaux et psychoaffectifs. Leur action s'inscrit dans une démarche de durabilité, intégrant les initiatives locales et les pratiques durables au sens large.

Promouvoir un climat scolaire positif

Les TSS contribuent à instaurer un climat scolaire serein et favorable aux apprentissages en :

- » **Favorisant le dialogue et la communication** entre les élèves, les enseignant·es et les familles ;
- » **Développant des actions de sensibilisation** sur des thématiques telles que le respect, la tolérance, la gestion des conflits, la coopération, etc. ;
- » **Accompagnant les élèves dans le développement de leurs compétences psychosociales** : gestion des émotions, communication non-violente, résolution de conflits, etc. ;
- » **Favorisant la participation citoyenne des élèves** en les reconnaissant acteurs et actrices à part entière de la vie

scolaire et sociale, en soutenant leur pouvoir d'agir et leur expression, et l'accès à leurs droits ;

- » **Participant à la mise en place de projets et d'activités** favorisant la cohésion, le bien-être et un climat scolaire positif et durable au sein de l'école.

Prévenir les risques sociaux et psychoaffectifs

Les TSS agissent en amont pour identifier et prévenir les situations de risque pour les élèves :

- » **Mise en place d'actions de prévention** : En collaboration avec les directions, les enseignant·es et les équipes pluridisciplinaires existantes, les TSS mettent en place des programmes de prévention sur des thématiques diverses.
- » **Travail en réseau avec les partenaires** : Les TSS collaborent avec les services sociaux, de santé et de protection de l'enfance pour orienter et/ou accompagner les élèves et leurs familles vers les structures adéquates. La posture de TSS est d'être un partenaire neutre, sous-entendu qui ne mène pas le réseau mais qui peut être force de proposition. En effet, l'enfant ou le jeune reste avant tout un élève de l'école, impliquant que la direction scolaire reste meneuse du réseau.
- » **Sensibilisation des enseignant·es** : Les TSS accompagnent les enseignant·es et l'ensemble des professionnel·les de l'école dans la détection des signes de mal-être et le repérage précoce des difficultés. Cet accompagnement peut prendre différentes formes selon les besoins : observation en classe, évaluation partagée, conseil individualisé ou encore co-intervention.

Repérer tôt pour agir efficacement

Le repérage précoce constitue un pilier fondamental de l'action de TSS. Cette capacité à détecter les signaux faibles avant qu'ils ne se transforment en problématiques majeures est essentielle pour prévenir les risques sociaux, psychoaffectifs et scolaires. Ainsi, ils et elles renseignent les directions d'école voire les autorités publiques à propos des évolutions sociétales ou des problématiques émergentes dont il faut se saisir pour garantir un environnement scolaire sain. Les TSS jouent un rôle de sentinelle au sein de l'école en observant et en intervenant à différents niveaux :

- » **Observation du quotidien scolaire:** Par leur présence régulière dans l'établissement, les TSS sont en contact direct avec les élèves et les acteur·trices scolaires, ce qui leur permet de repérer rapidement des changements de comportement, des signes de décrochage, ou des indicateurs de mal-être.
- » **Écoute active:** En tant que point de référence neutre et accessible, les TSS offrent un espace où les élèves peuvent exprimer leurs difficultés en toute confiance, facilitant ainsi l'identification des besoins cachés.
- » **Analyse systémique:** Les TSS adoptent une approche globale, prenant en compte les dynamiques individuelles, familiales, scolaires et communautaires pour mieux comprendre les causes profondes des difficultés rencontrées.

Liens avec l'éducation durable

Le travail social et la durabilité se rejoignent dans une vision commune d'un développement équitable, inclusif et respectueux des ressources humaines et environnementales. En favorisant l'autonomie, la participation et la solidarité, le travail social agit comme un levier essentiel de la transition vers des sociétés plus justes et durables. Ainsi, les TSS s'inscrivent dans une démarche d'éducation durable en :

- » **Participant à la création d'un environnement scolaire sain et durable:** Les TSS contribuent à la mise en place d'un environnement scolaire respectueux de l'environnement et favorisant le bien-être de tou·tes.
- » **Intégrant les initiatives locales:** Les TSS peuvent travailler en collaboration avec les acteur·trices locaux (associations, collectivités territoriales, etc.) pour développer des projets en lien avec les besoins du territoire.
- » **Promouvant les pratiques durables:** Les TSS sensibilisent les élèves aux enjeux du développement durable via divers projets, en se basant sur les 17 objectifs de l'ONU et les directives cantonales.

Les TSS jouent un rôle de pivot entre l'école et les partenaires externes. Ils et elles assurent la continuité du soutien et facilite l'accès aux ressources disponibles dans la communauté. Ce rôle pivot est également intéressant lors du passage du primaire au secondaire I afin de garantir un suivi efficace des élèves, tout en respectant la confidentialité.

6 Communauté éducative

L'action des TSS ne se limite pas au seul périmètre de l'école. En effet, ils et elles collaborent avec les services communaux et de quartier, tissant des liens étroits avec l'ensemble des acteur·trices de la communauté éducative afin d'assurer un accompagnement global et cohérent des élèves et de leurs familles. Les TSS occupent une position stratégique au sein de la communauté éducative. Leur rôle d'interface entre l'école, les familles et les différents acteur·trices du territoire leur permet de créer des passerelles entre les professionnel·les internes et externes à l'établissement, de repérer précocement les situations de difficulté et d'orienter les élèves et leurs familles vers les ressources appropriées. Ils et elles favorisent également la mise en place d'une approche collaborative, interculturelle et systémique, contribuant ainsi à la création d'un environnement social et éducatif inclusif, bienveillant et propice à l'épanouissement et à la réussite de chaque enfant.

Travail d'équipe interprofessionnel

Dans les faits, les TSS interviennent généralement seul·es. Ils et elles travaillent cependant en étroite collaboration avec d'autres professionnel·les, au sein de l'école et en lien avec des partenaires externes, pour une prise en charge globale et coordonnée des besoins des élèves.

Le travail d'équipe s'articule autour de plusieurs axes

- » **Soutien et échanges avec d'autres TSS :** L'organisation d'une équipe régionale de TSS favorise le partage d'expériences, l'entraide professionnelle et la mutualisation des pratiques entre professionnel·les de travail social. Elle permet également de développer une cohérence d'intervention à l'échelle du territoire, de renforcer les compétences collectives et de soutenir la qualité des prestations offertes aux élèves et aux familles.
- » **Collaboration interprofessionnelle :** Les TSS travaillent en équipe avec les autres professionnel·les de l'établissement (directions, enseignant·es, psychologues, infirmier·es scolaires, médiateur·trices, etc.), afin de construire une approche véritablement interdisciplinaire. Ces collaborations favorisent l'échange de pratiques, la confrontation constructive des points de vue et l'enrichissement mutuel des perspectives. Elles permettent de croiser les expertises pour mieux comprendre les situations et développer des réponses éducatives cohérentes et adaptées.

Renforcer la collaboration école-famille au niveau de l'établissement scolaire

Dans la collaboration avec les parents, le soutien à la parentalité concerne le suivi socio-éducatif avec les parents. En parallèle, les TSS jouent un rôle plus large en renforçant

la collaboration et la communication entre l'école et l'ensemble des familles, contribuant ainsi à instaurer un climat de confiance et de partenariat durable. Dans ce cadre, les TSS peuvent également repérer des besoins spécifiques en matière de soutien à la parentalité et travailler avec les autres professionnel·les de la communauté éducative afin de co-construire des réponses adaptées.

Les TSS peuvent notamment :

- » **Participer aux actions de sensibilisation et d'information** : Soirées thématiques, ateliers de parents, conférences, etc., qui permettent d'aborder des sujets liés à l'éducation, la communication, la gestion des conflits ou toute autre thématique de prévention.
- » **Développer des espaces de rencontre et d'échange** : L'école étant un lieu central dans la vie du quartier et du village, c'est un lieu idéal pour permettre aux familles de se rencontrer, partager leurs expériences et renforcer leurs liens. Portée par la direction d'établissement scolaire, cette mission est du ressort de l'école et de la commune, dans laquelle les TSS peuvent s'inscrire et contribuer.

Lien avec les communes, le parascolaire et d'autres formes de travail social

Les TSS s'inscrivent dans un réseau partenarial large et diversifié. Ils et elles collaborent étroitement avec les communes, les structures parascolaires et les autres acteur·trices du travail social pour une prise en charge globale et coordonnée des besoins des élèves et de leurs familles.

- » **Communes** : Les TSS travaillent en lien avec les services municipaux (enfance, jeunesse, social, etc.) pour soutenir les actions et les initiatives locales. Ils et elles peuvent fournir un regard pertinent aux instances communales traitant des questions liées à l'éducation et au bien-être des enfants et des jeunes.
- » **Parascolaire** : Les TSS peuvent articuler leur action avec les structures d'accueil et d'animation parascolaire (centres de loisirs, garderies, associations sportives et culturelles) pour assurer la continuité des actions éducatives et favoriser le bon développement des enfants.
- » **Autres formes de travail social** : Les TSS collaborent avec les services sociaux, les associations spécialisées et les structures d'aide à la jeunesse pour apporter une réponse adaptée aux situations complexes et aux besoins spécifiques des familles.

Connaissance du tissu local

La connaissance du tissu local est essentielle pour les TSS. Elle leur permet d'identifier les ressources et les initiatives existantes, de comprendre les dynamiques sociales du territoire et d'adapter ses interventions aux besoins spécifiques du public cible.

L'implication des TSS dans la vie de la commune et du quartier dépend du contexte géographique et peut se traduire par :

- » **Participation aux réseaux locaux** : Les TSS s'investissent dans les réseaux de partenaires (associations, institutions, collectivités) oeuvrant dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Ces collaborations permettent de partager des informations, de mutualiser les ressources et de développer des projets communs.
- » **Présence sur le terrain** : Les TSS participent à des événements locaux, des réunions de quartier ou des consultations délocalisées.
- » **Identification des besoins et des initiatives** : Les TSS mènent une veille sociale pour repérer les besoins émergents et les initiatives locales pouvant contribuer à améliorer le bien-être des familles et des enfants.

7 Protection et cadre légal

Inscrit dans le champ du travail social, les TSS s'appuient sur un cadre légal qui inclut à la fois des références nationales, tels que les droits de l'enfant, et des dispositions cantonales spécifiques. Leur action est également guidée par des principes éthiques stricts, qui garantissent la protection des données, la clarté des rôles professionnels et une collaboration efficace au sein de la communauté éducative.

Protection des données

La protection des données des élèves et de leurs familles constitue une priorité pour les TSS. Les informations recueillies dans le cadre de leur activité sont traitées avec la plus grande confidentialité. Le type d'organisme employeur détermine le cadre légal applicable : secret de fonction pour les TSS employé·es par l'État, ou devoir de discrétion pour les autres. Le Guide Social Romand propose un document de référence expliquant en détail les notions de secret professionnel, de secret de fonction et de devoir de discrétion, en précisant les règles en vigueur au niveau fédéral et dans chaque canton romand. AvenirSocial met également à disposition un guide pratique pour la gestion des données personnelles sensibles et indique les personnes ressources pouvant être contactées en cas de doute.

Les TSS s'engagent à respecter rigoureusement, selon leur statut

- » **Le devoir de discrétion ou secret de fonction** : Les informations recueillies lors des consultations individuelles ou des interventions en classe ne sont di-

vulguées qu'avec le consentement explicite des personnes concernées, sauf dans les situations de danger imminent pour l'enfant.

- » **La levée du devoir de discrétion ou du secret de fonction est possible uniquement dans les cas suivants** : avec l'accord de la personne concernée, sur injonction judiciaire, ou lorsqu'existent des conditions prépondérantes telles qu'une situation de mise en danger.
- » **La législation sur la protection des données** : Les TSS se conforment aux directives cantonales et fédérales en matière de collecte, de traitement, de stockage et de suppression des données. Ils et elles utilisent des outils et des logiciels sécurisés pour garantir la confidentialité des informations.
- » **Les principes éthiques du travail social, en lien avec le code de déontologie** : Le respect de la vie privée, de la dignité et de l'autonomie des personnes est au cœur de la pratique de TSS.

Statuts et dénominations multiples

Le TSS se heurte à une problématique récurrente liée à la diversité des appellations utilisées pour désigner les professionnel·les de ce champ. En Suisse romande, ces fonctions sont identifiées sous diverses dénominations, telles que TSS (travailleur·euse social·e scolaire), ESS (éducateur·trice social·e scolaire), CSE (conseiller·ère socio-éducatif·ve), CEF (conseiller·ère école-famille), ASS (assistant·e social·e scolaire), TSMS (travailleur·euse social·e en milieu scolaire), AS (assistant·e social·e), CS (conseiller·ère social·e), ou encore TSG (travailleur·euse social·e dans les gymnases). Cette multiplicité de termes, loin de renforcer la visibilité et la compréhension du métier, contri-

bue à brouiller son identité et à affaiblir sa légitimité auprès des différentes parties prenantes.

Le manque de protection de la fonction TSS est accentué par le fait que l'exercice du métier de travailleur·euse social·e n'est pas protégé en Suisse. Par conséquent, les TSS doivent disposer d'un diplôme tertiaire en travail social, garantissant une base solide de compétences, et compléter cette formation par des spécialisations adaptées, telles qu'un CAS en TSS. Ces exigences permettent de :

- » Clarifier les attentes et les compétences nécessaires à l'exercice du métier ;
- » Renforcer la professionnalisation et la reconnaissance institutionnelle et politique ;
- » Garantir des prestations de TSS de qualité pour les élèves, les enseignant·es et les écoles.

Hiérarchie et encadrement des TSS

Pour garantir son indépendance et son efficacité, les TSS doivent avoir un positionnement clair au sein de l'organisation scolaire, avec une définition précise de leur statut et de leur hiérarchie. Indépendamment de la structure et de l'organisme employeur des TSS, il est essentiel :

- » De formaliser le rôle et les missions de TSS dans un cahier des charges ou un document d'orientation, en intégrant les TSS de terrain dans les réflexions ;
- » De définir clairement les liens hiérarchiques et les responsabilités en matière d'organisation du travail ;

- » De définir un·e référent·e provenant des métiers du travail social pour superviser et évaluer la pratique des TSS ;
- » D'assurer un accès direct à la direction de l'école pour faciliter la communication et la prise de décision ;
- » De faciliter la collaboration entre TSS, enseignant·es et tout·e autre acteur·trice de l'école.

Travail en équipe et soutien collectif

Même si les TSS interviennent souvent de manière autonome, leur pratique repose sur le travail en équipe, qui constitue un soutien essentiel, une source d'enrichissement et une forme de protection. Pour être pleinement efficace, ce travail doit s'appuyer sur des rencontres formelles, régulières et fréquentes avec les collègues, permettant de partager expériences, pratiques et analyses, et de prévenir l'isolement professionnel.

- » **Soutien entre TSS :** Ces rencontres offrent un espace sécurisé d'échange et de réflexion, favorisent la cohérence des interventions et renforcent la sécurité et la qualité de la pratique.
- » **Collaboration interprofessionnelle :** Le travail avec les autres professionnel·les de l'école permet de croiser les expertises, de confronter les points de vue et d'enrichir mutuellement les approches. Cette collaboration, articulée autour de réunions régulières et structurées, améliore la pertinence et l'efficacité des interventions pour les élèves, les familles et la communauté éducative.

Conditions de travail

Les besoins en TSS varient considérablement selon les contextes locaux, régionaux et cantonaux. La taille des établissements, la présence ou non d'autres professionnel·les (médiateur·trices, infirmier·ères, psychologues, etc.), le degré d'enseignement (primaire, secondaire I ou II) ainsi que la diversité socioculturelle de la population de l'école influencent directement le taux d'encadrement nécessaire. Dans certaines situations particulières, il est indispensable d'augmenter temporairement le taux d'encadrement, l'intensité du suivi et la fréquence des interventions afin de garantir un accompagnement de qualité. Des ressources externes et autres que les TSS sont généralement nécessaires. Cette souplesse permet d'assurer la continuité des actions et une réponse adaptée aux réalités du terrain.

Chaque TSS est rattaché au maximum à deux directions d'établissement. Ce cadre favorise la cohérence du travail, la qualité des liens, et la possibilité d'un réel investissement dans chaque milieu scolaire. Une présence suffisante dans les établissements est essentielle pour construire la confiance, encourager les échanges et consolider la collaboration interprofessionnelle. La planification et la répartition des ressources reposent sur une évaluation concertée des besoins, impliquant les professionnel·les de terrain, les directions d'établissement et les autorités responsables. Cet organe ou dispositif d'évaluation garantit une répartition équitable et pertinente des ressources, en cohérence avec les réalités vécues dans les écoles.

Les TSS disposent d'un bureau qui leur est propre, avec un espace minimum et utile au travail individuel avec les enfants. L'isolation phonique doit être suffisante pour permettre la confidentialité et la protection des données. De plus, les bureaux doivent

être facilement accessibles et visibles pour les élèves. Les TSS disposent de matériel suffisant pour effectuer leur travail auprès des élèves : cartes, jeux, littérature adaptée, etc. Le matériel informatique est également indispensable pour un travail de qualité : ordinateur, suite bureautique, scanner, imprimante, téléphone de fonction, etc.

Pour répondre à la pénurie de personnel qualifié dans le champ du travail social et favoriser un environnement de travail éthique et durable, AvenirSocial propose dix bonnes pratiques concrètes à mettre en oeuvre dans les organisations.

Il s'agit d'abord, pour les responsables, de s'engager activement en faveur de meilleures conditions de travail. Dans le cadre du TSS, cela signifie notamment de favoriser une collaboration étroite et constructive avec les directions d'établissement, d'assurer la visibilité du TSS auprès des enseignant·es et de reconnaître la valeur ajoutée de sa contribution au sein de la communauté éducative. Ces démarches renforcent la reconnaissance institutionnelle et la cohérence de l'action sociale en milieu scolaire.

Permettre aux professionnel·les de s'impliquer politiquement dans la défense de leur profession et de participer à des espaces collectifs de réflexion et de développement sur leur temps de travail renforce le sens de leur action et l'appartenance à un champ professionnel. La participation à la communauté de pratique romande du TSS, ainsi qu'aux journées de rencontre et de partage cantonales ou intercantionales, constitue un levier essentiel de professionnalisation, de cohérence des pratiques et de sentiment d'appartenance.

La flexibilité, qu'il s'agisse des horaires, des congés ou du taux d'occupation, est un levier majeur pour renforcer l'autonomie,

l'équilibre entre vie professionnelle - vie privée et la fidélisation. Dans le cadre du TSS, cela implique aussi de favoriser une autonomie dans l'organisation de l'agenda et des rendez-vous, de permettre le télé-travail pour les tâches administratives ou rédactionnelles, et de garantir un équilibre entre les moments partagés avec autrui (collaboration, co-construction, réunions, accompagnement d'élèves) et les moments de travail individuel (analyse, préparation, documentation). Cet équilibre permet de structurer et d'ancrer le travail concret du TSS tout en soutenant sa réflexion et sa posture professionnelle.

Le temps d'équipe, qu'il prenne la forme de journées de réflexion, d'échanges quotidiens ou de moments informels, mérite une attention particulière et doit être co-construit avec les professionnel·les. Les TSS ont besoin de rencontrer d'autres TSS d'une même région afin de favoriser l'échange, l'intervision et le partage d'expériences dans des contextes d'intervention similaires. Ces espaces contribuent à rompre l'isolement professionnel et à mutualiser les savoirs d'expérience. Par ailleurs, il est important de préserver de vraies pauses, distinctes des temps en salle des maîtres, car ces dernières sont souvent dédiés aux échanges et collaborations avec les enseignant·es, et ne permettent pas le repos nécessaire à l'équilibre professionnel.

L'implication des TSS dans la prise de décision au sein de leur organisation est également essentielle. Déléguer des responsabilités et favoriser leur participation aux discussions sur les processus d'accès à leurs prestations, la répartition des tâches ou les modes de collaboration entre écoles renforce la cohésion, la compréhension mutuelle et le sentiment d'appropriation du mandat. Les rencontres interprofessionnelles régulières permettent de clarifier les rôles, de partager les responsabilités et

de consolider la complémentarité des approches au bénéfice des élèves.

Enfin, une période d'initiation soignée, combinée à des échanges professionnels réguliers, facilite l'intégration des nouveaux·elles TSS et la continuité du travail dans les écoles. Anticiper les conditions matérielles d'accueil, par exemple en veillant à l'accès aux dossiers d'élèves, aux outils numériques et aux espaces de travail dès l'arrivée du·de la professionnel·le, contribue à une prise de fonction fluide et à une reconnaissance immédiate du rôle du TSS dans l'établissement. La présentation du·de la TSS par la direction auprès des enseignant·es et du personnel scolaire constitue également un geste symbolique fort de légitimation et d'intégration. Enfin, la numérisation, lorsqu'elle est pensée avec et pour les équipes, peut alléger la charge administrative et soutenir la qualité du travail, pour autant qu'elle respecte la confidentialité et la spécificité du mandat social.

8 Critères de qualité et développement professionnel

Comme tout champ professionnel, les TSS se doivent de garantir la qualité de leurs interventions et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Cela passe la mise en place d'outils d'évaluation, la formation continue et la mise en place de dispositifs de supervision et d'intervision.

Évaluation des pratiques

L'évaluation des pratiques est essentielle pour objectiver les résultats des TSS, identifier les points forts et les axes d'amélioration, et ainsi adapter les interventions aux besoins des élèves et des familles.

Il est important de formaliser les processus d'évaluation, de les intégrer dans les pratiques professionnelles, et de les partager avec la communauté éducative et les partenaires. Si elle est pensée avec les TSS de terrain, cette évaluation des pratiques ne devient pas une charge de travail trop lourde.

Formation continue

La formation continue est indispensable pour maintenir et développer les compétences des TSS, et les adapter aux évolutions du contexte et des besoins.

La mutualisation des expériences inspirantes, via des journées d'étude, une communauté de partage de pratique, des groupes de pair-es ou des plateformes collaboratives, est un vecteur puissant de développement professionnel.

Supervision et intervention

La supervision et l'intervision sont des dispositifs essentiels pour la professionnalisation des TSS. Elles offrent un espace de réflexion, d'analyse des pratiques et de soutien aux professionnel·les.

Ces dispositifs favorisent la qualité des interventions, le bien-être des professionnel·les et la cohésion de l'équipe. Il est important de les formaliser, de les planifier régulièrement et de les intégrer dans le temps de travail des professionnel·les.

9 Enjeux politiques et reconnaissance des métiers du TSS

Malgré leur rôle crucial dans le bien-être et la réussite des élèves, les TSS souffrent souvent d'un manque de reconnaissance et de soutien de la part des politiques et des institutions. Un plaidoyer clair et argumenté est nécessaire pour sensibiliser ces acteur-trices aux bénéfices du TSS et obtenir un engagement plus significatif en sa faveur.

Sensibiliser aux bénéfices du TSS

Pour convaincre les politiques et les institutions de l'importance du TSS, voici les nombreux bénéfices qu'apportent leurs interventions, tant pour les élèves que pour l'ensemble du système éducatif.

- » **Amélioration du climat scolaire** : Les TSS, par leurs actions de prévention, de médiation et de gestion de conflits, contribuent à créer un environnement scolaire plus serein et propice aux apprentissages.
- » **Prévention des risques et des difficultés** : Les TSS jouent un rôle essentiel dans le repérage précoce des situations de mal-être, de violence, de harcèlement ou d'exclusion, et permettent d'intervenir en amont pour éviter l'aggravation des problèmes.
- » **Soutien à la réussite scolaire** : En accompagnant les élèves dans leurs difficultés personnelles, familiales ou sociales, les TSS contribuent à améliorer leur bien-être et leur motivation, favorisant ainsi leur réussite scolaire. Optimisation des ressources : En intervenant en amont des difficultés, les TSS permettent d'éviter des prises en charge plus lourdes et plus coûteuses par d'autres services spécialisés.
- » **Renforcement du lien école-famille** : Les TSS facilitent la communication et la collaboration entre les parents et l'école, permettant une meilleure prise en charge des besoins des élèves.
- » **Contribution à une société plus inclusive et plus juste** : En favorisant l'égalité des chances et l'accès à l'éducation pour tous, les TSS contribuent à la construction d'une société plus solidaire et plus juste.

Il est important d'appuyer ces arguments par des données chiffrées et des exemples concrets issus du terrain, démontrant l'impact positif des TSS sur la vie des élèves et des établissements scolaires.

Un plaidoyer pour un soutien accru

Au-delà de la sensibilisation, il est nécessaire de formuler un plaidoyer clair et précis en faveur d'un soutien accru au TSS, s'articulant autour de plusieurs axes :

- » **Financement** : Demander une augmentation des budgets alloués au TSS pour permettre le recrutement de professionnel·les qualifié·es, la mise en place de programmes d'intervention, la formation continue des équipes, etc.
- » **Cadre légal** : Plaider pour une meilleure reconnaissance du TSS dans la législation scolaire, garantissant son statut, son rôle et ses moyens d'action.
- » **Intégration au système éducatif** : Promouvoir une intégration harmonieuse des TSS au sein des écoles, en favorisant la collaboration avec les équipes éducatives et la participation aux instances de décision.
- » **Formation des professionnel·les** : Soutenir le développement de formations spécialisées pour les TSS, en veillant à la qualité des cursus et à la reconnaissance des diplômes.

Il est également important de mobiliser les différent·es acteur·trices concerné·es :

- » **Les associations professionnelles** : Jouer un rôle de lobbying auprès des instances politiques, diffuser des informations, organiser des événements de sensibilisation.
- » **Les chercheur·euses** : Mener des études sur l'impact des TSS, produire des données probantes pour appuyer le plaidoyer.
- » **Les médias** : Relayer les témoignages des professionnel·les et des destinataires des TSS, sensibiliser l'opinion publique à l'importance de ce service.

Un engagement politique et stratégique fort est nécessaire pour que le TSS puisse pleinement jouer son rôle et apporter une contribution significative à la réussite et au bien-être des élèves. Un plaidoyer clair, appuyé par des arguments solides et des propositions concrètes, est essentiel pour convaincre les politiques et les institutions de l'importance d'investir dans les TSS.

10 Bibliographie

Les références bibliographiques qui suivent n'ont pas été citées directement dans le texte. Ce document s'inscrit avant tout dans une démarche portée par des professionnel·les de terrain, soucieux·ses de valoriser et rendre visibles leurs pratiques. Les ouvrages et articles mentionnés ont été lus de manière transversale afin d'alimenter la réflexion, de s'inspirer d'approches pertinentes et nourrir la construction collective du référentiel romand du TSS.

- Ahmed, S., & Fischer, M. (2020).** Travail social en milieu scolaire. In J.-M. Bonvin, V. Hugentobler, C. Knoepfel, P. Maeder, & U. Tecklenburg (Éds.), *Dictionnaire de politique sociale suisse* (1re éd.). Seismo Verlag AG. <https://doi.org/10.33058/seismo.20729.0174>
- AvenirSocial. (2010).** Lignes directrices : Qualité dans le travail social en milieu scolaire. <https://ssav.ch/download/252/lignes-directrices-du-travail-social-en-milieu-scolaire.pdf>
- AvenirSocial. (2013).** Empfehlungen zu Falldokumentation und Statistik in der Schulsozialarbeit. <https://ssav.ch/download/320/Empfehlungen-Dokumentation-Statistik-SSA.pdf>
- AvenirSocial. (2016).** Leitbild Soziale Arbeit in der Schule. <https://schulsozialarbeit.ch/2019/07/15/leitbild-von-avenirsocial-und-dem-ssav/>
- Falcon, J. (2015).** Quand démocratisation rime avec reproduction : Les inégalités sociales dans le système éducatif suisse depuis le début du XXe siècle. <https://doi.org/10.12682/LI-VES.2296-1658.2015.34>
- Felouzis, G., & Charmillot, S. (2017).** Les inégalités scolaires en Suisse. *Social Change in Switzerland*. <http://socialchangeswitzerland.ch/?p=1094>
- Giuliani, F., & Bovey, L. (2023).** Le travail des éducatrices et éducateurs sociaux en milieu scolaire contribue-t-il à la lutte contre les inégalités ? In P. Losego & H. Durler (Éds.), *Former contre les inégalités* (p. 295-312). Alphil, Presses Universitaires Suisses.
- Gulfi, A., & Coen, P.-F. (2021).** La collaboration entre travailleurs sociaux en milieu scolaire, enseignants et directions dans les cycles d'orientation fribourgeois : Éclairages et enjeux. *Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit / Revue suisse de travail social* Heft 27.2020, 2020(27), 53-72. <https://doi.org/10.33058/szsa.2020.0181>
- Jacobs, M., & Mercuri Casciana, L. (2025).** L'éducateur social en milieu scolaire, nouvelle figure de l'école inclusive vaudoise : Vers une recomposition du travail socio-éducatif ? : *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, Vol. 56(1-2), 55-76. <https://doi.org/10.3917/lsdle.561.0055>
- Kottelat, J. (2013).** Des travailleurs sociaux scolaires dans les établissements scolaires bernois, une pratique innovante?. <https://doi.org/10.5169/SEALS-823865>
- Libois, J. (2014).** Identité et défis contemporains du travail social en Suisse: VST - Vie sociale et traitements, N° 122(2), 51-58. <https://doi.org/10.3917/vst.122.0051>
- Pasqualino, Q. (2026).** Deux cultures, une école : Pistes de management pour une collaboration constructive entre les écoles et le travail social scolaire [Travail de mémoire de MAS MRHC]. Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR).
- Reinecke-Terner, A. (2023).** Die Denkfigur Schulsozialarbeit als Zwischenbühne. In M. Zipperle & K. Baur (Eds.), *Empirische Facetten der Schulsozialarbeit* (p. 22-44). Beltz Juventa.
- Rey, F. (2017, novembre 3).** Le travail social en milieu scolaire et le concept d'école inclusive dans les écoles vaudoises en comparaison à d'autres cantons.
- Schulsozialarbeitsverband. (2021).** Grundlagenpapier für die Schulsozialarbeit. Schulsozialarbeitsverband SSAV. https://ssav.ch/download/1365/Grundlagenpapier_Version1.0.pdf
- Spies, A., Speck, K., & Steinbach, A. (2023).** Schulsozialarbeit als ‚Schnittstelle‘ in den Handlungslogiken einer Ganztagsgrundschule : Zum Dilemma zwischen Stabilisierungsauftrag und schulischer Transformation. In M. Zipperle & K. Baur (Eds.), *Empirische Facetten der Schulsozialarbeit*. Beltz Juventa.
- Verein Berner Schulsozialarbeit, & AvenirSocial. (2016).** Normes de qualité pour le travail social en milieu scolaire. https://www.bessa.swiss/_Resources/Per-sistent/1/a/c/8/1ac85c7c3eee0bd49227a828b6cbc0650df9620d/Broschu%CC%88re_Qualita%C-C%88tsstandards_A5_web_FR.pdf
- Zipperle, M., & Baur, K. (Éds.). (2023).** *Empirische Facetten der Schulsozialarbeit*. Beltz Juventa.
- Zipperle, M., Rahn, S., & Maier, K. (2022).** Wer „trägt“ die Schulsozialarbeit? : Empirische Befunde zu Strukturen und Steuerungspotenzialen von Trägern der Schulsozialarbeit in Baden-Württemberg. *Soziale Passagen*, 14(2), 457-474. <https://doi.org/10.1007/s12592-022-00433-5>

TSS

Haute école de travail social Fribourg

Route des Arsenaux 16a

CH - 1700 Fribourg

T.: +41 (0)26 429 62 00

hets-fr@hefr.ch

www.hets-fr.ch

Hes·so